



RAPPORT SFCR

Exercice 2020

Numéro LEI : 969500GSMHW8YNZ5E408

Conseil d'Administration du 31 mars 2021



Table des matières

Introduction du rapport	3
A. ACTIVITÉ ET RESULTATS	4
A.1 Activité	4
A.2 Résultats de souscription	5
A.3 Résultats des investissements	5
A.4 Résultats des autres activités.....	6
A.5 Autres informations	6
B - SYSTÈME DE GOUVERNANCE.....	7
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance.....	7
B.1.1 Description du système de gouvernance	7
B.1.2 Droits à rémunération	10
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	11
B.3 dispositif de gestion des risques.....	11
B.4 Système de Contrôle Interne.....	12
B.5 Fonction Clé Conformité.....	13
B.6 Fonction clé Audit Interne.....	13
B.7 Fonction clé actuariat	14
B.8 Sous-traitance.....	14
B.9 Autres informations	14
C. PROFIL DE RISQUE	14
C.1 Risque de souscription.....	14
C.2 Risque de marché.....	15
C.3 Risque de crédit.....	15
C.4 Risque de liquidité.....	15
C.5 Risque opérationnel	16
C.6 Autres risques importants	16
C.7 Autres informations	16
VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	17
D.1 Principes Généraux	17
D.2 Actifs.....	18
D.2.1 Actifs de placement	18
D.2.2 Autres actifs.....	19

D.2.3 Impôts différés.....	20
D.3 Provisions techniques.....	20
D.3.1. Principales hypothèses.....	20
D.3.2. Résultats.....	22
D.4 Autres passifs.....	22
E. GESTION DU CAPITAL.....	23
E.1 Fonds propres.....	23
E.2 SCR et MCR.....	24
E.2.1 Evolution des SCR et MCR.....	24
E.2.2 Taux de couverture du SCR et MCR.....	25
E.2.3 Evolutions des différents SCR.....	26
E.3 Différence entre formule standard et modèle interne.....	28
CONCLUSION.....	28
ANNEXES : QRT (en K€).....	29

INTRODUCTION DU RAPPORT

La Mutuelle LA CHOLETAISE se doit de communiquer au public un rapport qui vise à garantir la bonne information du public et du superviseur sur les données de l'exercice écoulé et sur son système de gouvernance.

Ce rapport met en évidence tout changement important survenu dans l'activité et les résultats de la Mutuelle, son système de gouvernance, son profil de risque, sa valorisation à des fins de solvabilité et la gestion de son capital sur la période de référence, et fournit une brève explication des causes et des effets de ce changement.

Ce rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le 31 mars 2021, puis transmis à l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) dans le respect de la réglementation.

A. ACTIVITÉ ET RESULTATS

A.1 ACTIVITE

La Mutuelle LA CHOLETAISE a été créée en 1979 et a obtenu les agréments Accident et Maladie (branche 1 et 2) par arrêté du 27 Juin 2003 au Journal Officiel puis l'agrément branche 21 Nuptialité – Naissance par décision d'extension d'agrément publiée au Journal Officiel du 29 décembre 2017. Personne morale de droit privé à but non lucratif, la Mutuelle est soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité. Elle est immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 315 519 231.

La Mutuelle commercialise des garanties de complémentaire santé et distribue des produits de prévoyance (décès, invalidité, incapacité, épargne) via MUTEX et l'UNMI.

L'essentiel du portefeuille de la Mutuelle réside dans la région Pays de la Loire et plus particulièrement sur le territoire du Choletais.

En termes d'activité, la Mutuelle présente les caractéristiques suivantes :

<i>Montant en K€</i>	2020	2019	2018	2017	2016
Cotisations brutes Non Vie	25 603	24 870	24 178	25 258	24 329
Cotisations brutes Vie	77	78	78		
Cotisations nettes	25 681	24 948	24 256	25 258	23 623
Prestations payées Non Vie	20 121	20 082	19 111	20 609	20 229
Prestations payées Vie	60	51	55		

Au cours de l'année 2020, LA CHOLETAISE a vu son volume de cotisations brutes évoluer de 24 948 k€ à 25 681 k€ soit une augmentation de 2.94% par rapport à 2019.

Les effectifs de la Mutuelle, sur les 5 dernières années, ont évolué de la façon suivante :

<i>Effectif au 31/12 (personnes protégées)</i>	2020	2019	2018	2017	2016
Individuel	26 508	25 718	16 904	17 313	17 904
Collectif	19 344	19 262	26 874	30 682	29 926
TOTAL	45 852	44 980	43 778	47 995	47 830

Ainsi au cours de l'année 2020, LA CHOLETAISE a observé une hausse de ses effectifs (+872 bénéficiaires).

A.2 RESULTATS DE SOUSCRIPTION

L'historique des résultats techniques de la Mutuelle est présenté ci-dessous :

	2020	2019	2018	2017	2016
Résultats Techniques (en €)	- 193 241	239 422	1 160 392	636 249	- 187 541
Résultats Techniques (Prestations/Cotisations+Frais)	101,05	99,99	96,82	98,10	100,5

Le montant total des cotisations acquises est en hausse par rapport à 2019. Cette hausse s'explique par la croissance d'effectifs et l'application du taux directeur voté par le Conseil d'Administration.

Les charges d'acquisition, d'administration et les autres charges techniques baissent en 2020 et représentent 13,46% des cotisations acquises.

Les charges de prestations connaissent une hausse significative par rapport au 31 Décembre 2019 (+ 1 311 k€) soit + 6.18%. Cette hausse s'explique par une augmentation significative de la Provision pour Prestations à payer (PPAP) à hauteur de 576 k€ par application du principe de prudence préconisé par l'autorité de contrôle. Dans le contexte de crise sanitaire lié à la COVID-19, une contribution exceptionnelle a été demandée aux mutuelles et représente 1 009 k€ (taxe COVID 2020 : 668 k€ - taxe COVID 2021 : 341k€) dans les charges de prestations.

A.3 RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Au 31 décembre 2020, le résultat financier ressort à 121 k€ contre 401 k€ au 31 décembre 2019 et s'explique par :

- une diminution des revenus des placements (-112 k€),
- une baisse des charges de placements (-158 k€)

En k€	2020	2019	2018	2017	2016
Produits des placements	199	638	361	255	416

Les charges de placements passent de 236 k€ à 78 k€. Cette baisse s'explique principalement par une diminution des dépréciations des titres détenus.

En k€	2020	2019	2018	2017	2016
Charges des placements	78	236	297	135	26

Les placements au 31/12/2020 sont détaillés ci-dessous :

Nature	Valeur d'acquisition	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	Plus-value nette	Provision	Valeur nette
Immobilier	2 820 661	1 558 418	3 380 321	1 821 903		1 821 903
OPCVM	4 456 940	4 437 884	4 622 376	184 492	19 057	165 436
Obligations	738 900	590 971	619 229	28 258	147 929	- 119 671
Contrat de capitalisation	3 000 000	3 000 000	3 128 028	128 028		128 028
Titres de créances TSDI TSR	4 445 716	4 445 716	4 583 162	137 446		137 446
Dépôts divers	124 622	124 622	124 622	-		-
Livrets	5 707 899	5 707 899	5 707 899	-		-
Fonds de garantie	112 469	104 808	104 808	0	7 661	- 7 661
Titres de participation	1 224 224	1 224 224	1 266 995	42 770		42 770
Total	22 631 431	21 194 542	23 537 441	2 342 898	174 647	2 168 251

A.4 RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

LA CHOLETAISE commercialise des garanties santé et distribue des produits de prévoyance pour le compte de l'UNMI et MUTEX ainsi que les garanties Accès Santé pour le compte d'Harmonie Mutuelle.

En k€	2020	2019	2018	2017	2016
Indemnités de distribution	91	125	93	98	86

La variation des indemnités de distribution s'explique par l'arrêt de la commercialisation des contrats Accès Santé au 30 octobre 2019 suite à la mise en place du dispositif de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).

La Mutuelle ne dispose pas d'autres activités, d'autres produits ou dépenses importants hors ceux indiqués dans les paragraphes précédents.

A.5 AUTRES INFORMATIONS

LA CHOLETAISE fait appel à différents cabinets de courtage, qui contribuent à son développement commercial. Les commissions reversées sont présentées ci-dessous :

En k€	2020	2019	2018	2017	2016
Indemnités de courtage	66	58	48	43	29

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle, susceptible d'impacter l'activité ou les résultats, n'est à mentionner.

B - SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

La gouvernance de la Mutuelle est fondée sur la complémentarité entre les instances représentant les adhérents : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration, le Bureau, le Comité Spécial d'Audit et des Risques, la Dirigeante Opérationnelle salariée ainsi que les quatre Fonctions Clés.

B.1.1 Description du système de gouvernance

a) L'Assemblée Générale

En vertu de l'article 14 des Statuts, l'Assemblée Générale est composée des délégués des sections de vote. Les membres adhérents sont répartis en 8 sections de vote qui tiennent compte de la catégorie d'adhérents (individuels ou collectifs) et de la zone géographique du lieu de résidence.

Les membres de chaque section élisent parmi eux, le ou les délégués, qui les représentent à l'Assemblée Générale de la Mutuelle. Le nombre de délégués par section est fixé sur la base des effectifs présents dans la section au 1er janvier de l'année des élections. Il varie suivant les sections. Les délégués sont élus pour 6 ans.

Les élections ont lieu à bulletin secret suivant le mode de scrutin par correspondance conformément à l'article 17 des statuts.

Chaque délégué dispose d'une seule voix à l'Assemblée Générale et ne peut recueillir plus de deux procurations. La dernière élection de délégués date de septembre 2020. La répartition hommes/femmes suite à la nouvelle élection est composée comme suit : 30 % de femmes et 70 % d'hommes.

Une Charte des délégués recense les exigences d'indépendance, d'intégrité, de loyauté envers la Mutuelle dont chaque délégué doit faire preuve.

b) Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle compte au 31 décembre 2020, 16 administrateurs. A cette date, la moyenne d'âge était de 66 ans. Il est composé pour 31% de femmes et 69% d'hommes.

Les membres du Conseil d'Administration ont été élu par les délégués à l'Assemblée Générale du 15 Octobre 2020. Ils sont élus pour une durée de 3 ans renouvelable.

La limite d'âge, fixée à 70 ans au jour de l'élection ou de la réélection, concerne tous les administrateurs.

Selon les Statuts et en application de l'article L 114-17 du Code de la Mutualité, le Conseil d'Administration « *détermine les orientations de la Mutuelle et veille à leur application* ».

Dans le cadre de son activité, le Conseil d'Administration s'assure que les actifs de la Mutuelle couvrent ses engagements.

Le Conseil d'Administration de LA CHOLETAISE a pour responsabilités liées à Solvabilité II :

- La nomination des Dirigeants Effectifs (Président et Dirigeant Opérationnel) ;
- La nomination des Fonctions Clés sur proposition de la Direction Opérationnelle;
- La validation des rapports règlementaires Solvabilité II : RSR, SFCR, ORSA, Rapport actuariel, rapport du contrôle interne sur la LCBFT, rapport sur l'élaboration des procédures de vérification de l'information comptable et financière ;
- La définition du profil de risque de la Mutuelle ;
- La détermination de l'appétence et les limites de tolérance générale aux risques ;
- L'approbation de la mise à jour annuelle des politiques écrites ;
- L'audit annuel des Fonctions clés.

c) Le Bureau

L'ensemble des membres du Bureau sont élus à bulletin secret pour 3 ans par le Conseil d'Administration en son sein, au cours de la première réunion qui suit l'Assemblée Générale ayant procédé au renouvellement du Conseil d'Administration.

Le Bureau s'assure du bon fonctionnement des différents organes de la Mutuelle en fonction des mandats qui lui sont confiés par le Conseil d'Administration et prépare les réunions de ce dernier.

Il se réunit sur convocation du Président, selon ce qu'exige la bonne administration de la Mutuelle et autant que de besoin.

Le Bureau ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents conformément à l'article 56 des statuts.

Le Bureau est composé de 6 membres et est réparti comme suit :

- Un Président ;
- Un vice-président ;
- Un Trésorier ;
- Un Secrétaire ;
- Deux administrateurs.

d) Le Comité Spécial d'Audit et des Risques

La constitution du Comité spécial d'audit et des risques de LA CHOLETAISE, ainsi que son fonctionnement respectent les exigences réglementaires et la législation en vigueur.

Le Comité spécial d'audit et des risques est composé de 6 membres :

- 3 administrateurs,
- D'autres membres sur invitation du président du comité d'Audit ;
- Le Contrôleur interne.

Au cours de l'année 2020, les travaux spécifiques relatifs à Solvabilité II, traités par le Comité spécial d'audit et des risques, ont concerné les sujets suivants :

- Validation du plan pluriannuel d'Audit Interne modifié ;
- Examen du rapport ORSA ;
- Examen des comptes annuels 2019 ;
- Examen du rapport d'audit du Commissaire aux comptes ;
- Examen du rapport Actuariel ;
- Examen du Rapport Régulier au Contrôleur ;
- Examen du rapport de contrôle interne LCB-FT ;
- Mise à jour des Politiques écrites.

e) Le Comité de Conception et surveillance des produits

La Mutuelle a anticipé l'entrée en vigueur de la Directive sur la Distribution d'Assurances et s'est dotée d'un Comité de Conception et surveillance des produits, créé le 26 avril 2018.

f) Dirigeants effectifs

Conformément à l'article R.211-15 du Code de la Mutualité, la Direction effective de la Mutuelle est assurée par deux personnes :

- La Dirigeante Opérationnelle ;
- Le Président du Conseil d'Administration.

Dans le respect des exigences réglementaires, les dossiers de nomination ont été transmis à l'ACPR.

g) La Direction Opérationnelle

Le Conseil d'Administration nomme le Dirigeant Opérationnel. Le Dirigeant Opérationnel est responsable de ses missions devant le Conseil d'administration.

La Direction Opérationnelle peut agir par délégation de celui-ci. Dans ce cas, il lui est donné pouvoir de signer tous les actes et documents d'ordre administratif, juridique ou financier relatifs à ses missions, en application de ladite délégation et des décisions prises.

Dans le respect des prérogatives des instances élues, la Direction Opérationnelle est chargée de s'assurer :

- De l'application des décisions politiques et stratégiques prises par les instances ;
- De proposer aux instances, sous forme de programmes d'actions et de plans, la stratégie et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés ;
- D'assurer le management et coordonner les actions en sa qualité de responsable de l'organisation administrative et du personnel.

En tant que responsable de gestion de l'organisme :

- Elle suit l'évolution des activités ;
- Elle procède à des analyses de situations ;
- Elle effectue si nécessaire les corrections utiles dans le cadre de ses prérogatives, ou demande aux instances de procéder à un réajustement des stratégies fixées ;
- Elle rassemble les informations essentielles à la préparation des budgets qui sont soumis au Conseil d'Administration ;
- Elle rend compte régulièrement des résultats aux instances.

La Direction Opérationnelle est en charge de la stratégie et des grandes décisions qu'elle soumet au Conseil d'Administration.

h) Les Fonctions clés

Dans le respect des exigences réglementaires, les dossiers de nomination sont transmis à l'ACPR.

Les fonctions clés sont pourvues :

- La Fonction Clé Conformité et la Fonction Clé Gestion des Risques sont détenues par des opérationnels,
- La Fonction Clé Actuarielle et la Fonction Clé Audit Interne sont détenues par des élus.

i) Politiques écrites

Pour assurer l'efficacité des instances de la Mutuelle, la réglementation impose la rédaction de Politiques Ecrites. Ces Politiques Ecrites visent à garantir à l'entreprise une gestion saine, prudente et efficace de son activité. Elles viennent renforcer le système de gouvernance et sont mises à jour annuellement compte tenu de la stratégie de la Mutuelle.

La mise à jour des Politiques Ecrites a été approuvée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 17/12/2020.

B.1.2 Droits à rémunération

L'organe d'administration est composé exclusivement d'administrateurs bénévoles. Comme le précise l'article 42 des statuts, les fonctions d'administrateurs sont gratuites.

Seuls, les membres du Bureau perçoivent des indemnités liées à leur fonction sans revalorisation entre 2019 et 2020.

Dans le cadre de leurs activités, les administrateurs perçoivent des remboursements de frais de déplacement et de séjour dans les conditions déterminées par le Code de la Mutualité et dans les limites fixées annuellement par le Conseil d'Administration.

La rémunération de la Dirigeante Opérationnelle ne peut pas être liée de manière directe ou indirecte au volume des cotisations de la Mutuelle.

B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

Conformément à l'article 42 de la Directive cadre Solvabilité II et aux obligations découlant de la loi bancaire de 2013, l'ensemble des dirigeants et responsables de Fonctions clés de LA CHOLETAISE est soumis à une exigence à la fois de compétence et d'honorabilité. Pour chaque acteur identifié comme tel par la Mutuelle, une preuve de la compétence est apportée par l'expérience professionnelle et les qualifications acquises. Un extrait de casier judiciaire est joint au dossier de nomination transmis à l'ACPR.

La Mutuelle vérifie que les administrateurs répondent aux conditions d'honorabilité fixées par l'article L.114-21 du Code de la Mutualité. Un extrait de casier judiciaire est systématiquement demandé à chaque administrateur au moment de son élection ou de sa réélection.

B.3 DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Le système de gestion des risques de LA CHOLETAISE concerne les organes de gouvernance, le Conseil d'Administration, le Comité Spécial d'Audit et des Risques, la Direction Opérationnelle ainsi que l'ensemble des collaborateurs de l'organisation.

Il est pris en compte dans l'ensemble des activités de la Mutuelle, partant de l'élaboration de la stratégie aux activités opérationnelles. Il est conçu pour identifier les événements potentiels susceptibles d'affecter l'organisation et le fonctionnement, et pour gérer les risques dans les limites de tolérance définie. Il vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de l'organisation.

Les objectifs de la gestion des risques sont de :

- Permettre l'identification et la hiérarchisation des risques dans tous les domaines et plus particulièrement l'activité métier, en vue d'en assurer le degré de maîtrise le plus haut, sous la responsabilité de la Fonction Clé Gestion des Risques ;
- Permettre aux instances d'avoir une vision globale et consolidée, régulièrement actualisée, des risques majeurs et de leur niveau de contrôle ;
- Contribuer à sécuriser la politique stratégique et financière de la Mutuelle.

Aussi, la maîtrise des risques a pour but de se décliner à tous les niveaux de la Mutuelle.

Au titre de l'exercice 2020, le renforcement de la démarche au sein de la Mutuelle s'est concrétisé par les actions suivantes :

- Le suivi des risques (mise à jour de la cartographie des risques opérationnels) ;
- Le suivi des recommandations de l'audit interne émises dans le cadre de ses missions d'audit annuel;

Le processus ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment* ou *Évaluation interne des risques et de la solvabilité*) de LA CHOLETAISE s'appuie sur une organisation spécifique, des dispositifs et outils appropriés à la taille de la structure. Le processus fait partie intégrante du système de gouvernance de la Mutuelle.

Le ratio de solvabilité minimum fixé par le Conseil d'administration en 2019 est fixé à 200%.

Les Fonctions Clés travaillent en étroite collaboration et peuvent être amenées à se réunir pour faire le point sur des sujets pouvant impacter leurs différentes activités.

B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

La Dirigeante Opérationnelle est responsable du dispositif permanent de Contrôle interne.

La responsabilité du suivi et de la bonne gestion des risques est confiée au Contrôleur Interne qui porte la Fonction Clé Gestion des Risques.

Le Contrôle Interne est un processus mis en œuvre par l'ensemble des composantes de la Mutuelle (instances et opérationnels), destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation, l'optimisation et la sécurisation des opérations ;
- la fiabilité des informations comptables et financières ;
- la surveillance et l'évaluation des risques, et la mise en place des EMR (Eléments de Maitrise des Risques) ;
- la Conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ainsi qu'aux directives internes ;
- la protection de la clientèle.

En termes d'objectifs, le Contrôle Interne au sein de la Mutuelle permet :

- d'optimiser l'efficacité de l'organisation et des processus ;
- de favoriser la transparence et la qualité de l'information financière ;
- de garantir le respect des lois et des règlements ;
- d'assurer la qualité des informations transmises à la gouvernance.

Le Contrôleur Interne assume les responsabilités de support en matière de gestion des risques. Les autres collaborateurs de l'organisme sont responsables du dispositif de contrôle de premier niveau sur leur périmètre d'activité.

Le Conseil d'Administration exerce une activité de surveillance sur le dispositif permanent de Contrôle Interne. Il a connaissance et valide le degré d'acceptation du risque de l'organisation.

Le Comité spécial d'audit et des risques s'assure du suivi et de l'efficacité du dispositif permanent de Contrôle Interne.

La gestion des risques est assurée par le Comité spécial d'audit et des risques.

L'indépendance du Contrôle Interne est garantie.

La Direction Opérationnelle et le Conseil d'Administration s'assurent de la bonne application des lois, des règlements en vigueur ou des recommandations formulées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ou le Commissaire aux Comptes dans l'exercice de sa mission relative au dispositif de Contrôle Interne.

Le dispositif de Contrôle Interne de la Mutuelle s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Les contrôles embarqués et réalisés au sein des systèmes d'informations impactent des processus métiers ciblés qui font l'objet d'une vigilance particulière :

- Traitement de l'intégration des flux (intégration et distribution) ;
- Gestion des activités métiers (Cotisations / Prestations) ;
- Activité commerciale.

B.5 FONCTION CLE CONFORMITE

La Dirigeante Opérationnelle de la Mutuelle, également Fonction Clé Conformité, exerce régulièrement une mission de veille concernant les évolutions législatives et réglementaires et assure son rôle d'alerte auprès des instances s'agissant des évolutions susceptibles d'avoir un impact pour la Mutuelle.

Elle s'assure de la conformité aux lois et règlements de l'ensemble des activités de la Mutuelle.

B.6 FONCTION CLE AUDIT INTERNE

L'objectif de la Fonction Clé Audit interne est de garantir une bonne maîtrise des activités et opérations de la Mutuelle, ainsi que de s'assurer de l'efficacité, de la pertinence et de la suffisance des processus en place. Il est du ressort du Responsable de la Fonction Clé Audit Interne de rendre compte des résultats des travaux au Comité spécial d'audit et des risques ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Le rôle de l'Audit interne consiste à réaliser à partir d'un plan pluriannuel d'audit des missions ciblées, dénommées missions d'audit. Le contrôle permanent des activités, couvert par le dispositif de contrôle interne, est distinct de l'audit interne. Les résultats et recommandations des missions d'audit interne sont intégrés dans le dispositif de contrôle interne que l'Audit interne est chargé de superviser.

Les missions d'Audit Interne sont externalisées auprès d'un Cabinet spécialisé.

La responsabilité de la Fonction clé Audit Interne est assurée par la vice-présidente du Conseil d'Administration de LA CHOLETAISE.

B.7 FONCTION CLE ACTUARIAT

La Fonction Clé Actuariat a un rôle de revue et de supervision des modalités et des résultats de calculs du provisionnement. Les missions actuarielles sont externalisées auprès d'un Cabinet d'actuariat.

La Mutuelle s'appuie sur l'expertise de ce cabinet pour l'accompagner sur les exigences relatives à Solvabilité II.

La responsabilité de la Fonction clé Actuarielle est assurée par le Trésorier de la Mutuelle.

B.8 SOUS-TRAITANCE

La Mutuelle peut faire appel à des prestataires externes pour les besoins de son activité.

B.9 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la Mutuelle susceptible d'impacter le système de gouvernance, n'est à mentionner.

C. PROFIL DE RISQUE

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Tout nouveau produit et toute nouvelle tarification est soumis au Comité de conception et surveillance des produits, créé le 26 avril 2018, composé de la Direction Opérationnelle également Fonction Clé Conformité, de la Fonction clé Actuarielle, de la Direction Développement et de l'Actuaire.

Suivant les sujets à l'ordre du jour, le Responsable des projets SI et la Responsable de gestion peuvent être associés.

Le Conseil d'Administration fixe l'évolution du tarif général des cotisations pour l'année à venir.

Cette tarification s'appuie notamment sur :

- Des prévisions économiques ainsi que sur des prévisions des coûts et des comportements de consommation ;
- Des informations de gestion et notamment le résultat technique des contrats.

Le suivi du risque de souscription se fait sur la base des indicateurs suivants :

- Suivi du portefeuille ;
- Analyse des consommations par poste et par catégorie ;
- Suivi de l'évolution du rapport P/C global et des rapports P/C détaillés par contrat ;
- Evolution du coût du risque ;
- Apurement de la PPAP (Provisions pour Prestations A Payer).

C.2 RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des cours des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Ainsi, la Mutuelle veille par l'application de sa politique des placements, à préserver les fonds par une gestion de son portefeuille qui garantisse :

- Une protection de la valeur des actifs et la limitation des risques éventuels de perte en capital ;
- Un niveau de liquidités permettant de régler les prestations à échéance prévue ;
- Des choix de placements qui respectent les règles de diversification et de dispersion exigées ;
- La limitation du risque de concentration.

La gestion des placements de la Mutuelle respecte deux impératifs principaux : la nécessité de faire face à ses engagements et la sécurité de ses actifs conformément à ses objectifs de gestion saine et prudente et la bonne application de sa politique des placements.

Le Comité Economique et Financier de LA CHOLETAISE ne s'est réuni qu'une fois sur l'exercice 2020. Ce comité composé du Trésorier et de la Direction Opérationnelle a été supprimé en Septembre 2020 suite à la mise en place de délégation de pouvoir du trésorier vers la Responsable Comptable et du Conseil d'Administration vers la Direction opérationnelle. Le Service comptabilité édite chaque semaine un reporting de suivi des OPCVM. La Mutuelle s'appuie également sur un cabinet conseil en gestion des placements qui établit un reporting mensuel.

La Direction Opérationnelle rend compte au Conseil d'Administration autant que de besoin et au moins une fois par an.

C.3 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit est suivi par la Mutuelle.

Compte tenu de son activité, les éléments pouvant être à l'origine d'un risque de défaut envers la Mutuelle sont :

- Défaut de paiement de cotisations par les adhérents collectifs ou individuels ;
- Défaillance d'une contrepartie significative (banques au regard des liquidités détenues).

Afin de mieux maîtriser le risque de défaut de paiement des cotisations, LA CHOLETAISE dispose d'un service en charge du suivi des impayés de cotisations.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITE

LA CHOLETAISE prend toutes les mesures nécessaires pour tenir compte du risque de liquidité, tant à court terme qu'à long terme par l'analyse du caractère approprié de la composition des actifs, du point de vue de leur nature, de leur duration et de leur liquidité.

LA CHOLETAISE s'assure en permanence d'avoir un niveau de trésorerie suffisant et prudent pour pouvoir honorer l'ensemble de ses engagements. Un suivi particulier du montant des prestations réglées et provisionnées constitue un élément de surveillance du risque.

Les placements à court terme et les liquidités immédiates permettent à la Mutuelle de limiter ce risque.

C.5 RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel de la Mutuelle correspond aux risques qui découlent de pertes dues à des transformations de l'organisation, des défauts de procédures, des membres du personnel ou des systèmes internes inadéquats ou défectueux, ou à des événements externes.

Les risques opérationnels identifiés sont systématiquement rattachés à des processus et des activités.

La formule standard intègre un module de risque au titre des risques opérationnels. Le calcul de ce module prend en compte « forfaitairement » toutes les sources possibles de risques opérationnels. Dans le cadre de l'ORSA et de la gestion de risques de la Mutuelle, le risque opérationnel est décliné en fonction des sous-risques suivants :

- Réputation et image ;
- Fraude ;
- Système d'informations ;
- Sous-traitance.

C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

L'impact du COVID 19 en 2020 a été mesuré :

- Risque opérationnel : les mesures de confinement instaurées par le gouvernement auprès des entreprises, n'ont pas impactées l'activité de la Mutuelle LA CHOLETAISE. En effet la Mutuelle a mis en œuvre le Plan de Continuité d'Activité assurant la continuité du service aux adhérents.
- Risque de marché : la pandémie a impacté les marchés financiers ; le portefeuille de la Mutuelle a fait preuve de résilience pendant la crise sanitaire. La Mutuelle fait face à un risque modéré grâce à la qualité de sa politique d'investissements, à la gestion prudente de ses actifs, et du suivi régulier de ses investissements.

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par la Mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque n'est à mentionner.

C.7 AUTRES INFORMATIONS

La Mutuelle se fait accompagner par un cabinet conseil en gestion des placements financiers afin de garantir ses obligations SII et suivre son SCR de marché (Capital de Solvabilité Requis).

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par LA CHOLETAISE susceptible d'impacter le profil de risque, n'est à mentionner.

VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1 PRINCIPES GENERAUX

La Mutuelle LA CHOLETAISE s'est appuyée sur le rapport de gestion et sur les états financiers pour valoriser ses actifs à la norme Solvabilité II.

La Mutuelle LA CHOLETAISE a également utilisé l'outil VEGA développé par la société Milliman et mis à disposition par la Fédération Nationale de la Mutualité Française, Fédération auprès de laquelle la Mutuelle LA CHOLETAISE adhère.

Cet outil permet d'établir le bilan prudentiel, de calculer les exigences de marge Solvabilité II et les besoins en fonds propres. Il permet également de produire les états quantitatifs annuels (QRT) selon la taxonomie et au format XBRL. Les données et résultats générés par l'outil sont également exploités pour compléter le rapport ORSA et le rapport narratif.

La date de référence de l'exercice est le 31/12/2020.

Les spécifications techniques utilisées sont issues de la réglementation définie dans les textes suivants :

- La directive Solvabilité II du 25 novembre 2009 (2009/138/CE) ;
- La directive OMNIBUS II du 16 avril 2014 (2014/51/UE) ;
- Règlement délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 complétant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II) ;
- Les guidelines (orientations) EIOPA, notamment les ITS (Implementing Technical Standards).

Aucun écart significatif par rapport à ces spécifications n'est à notifier, certains éléments ont été estimés par des méthodes simplifiées, en application du principe de proportionnalité. Les principes retenus pour la valorisation Solvabilité II sont les suivantes :

- La continuité d'activité ;
- L'indépendance des éléments du bilan ;
- Le principe d'équité.

Le bilan simplifié à la norme Solvabilité II de la Mutuelle est présenté ci-dessous :

ACTIFS	Mode de valorisation	Source valorisation	Valeur Prudentielle
Actifs incorporels	Valeur retenue à 0		-
Immobilier d'exploitation	Expertise quinquennale actualisée annuellement	Expertise 2020	402
Autres investissements	Valeur de marché	Valorisation gestionnaire actif	23 286
Part des cessionnaires dans les Provisions Techniques	Valeur comptable	Comptabilité	-
Impôts différés	Estimation extra-comptable	Bilan prudentiel	84
Caisse et compte courant	Valeur nette comptable	Comptabilité	1 270
Dépôts bancaires court terme	Valeur comptable	Comptabilité	
Créances nées d'opérations directes	Valeur comptable	Comptabilité	714
Créances de réassurance	Valeur comptable	Comptabilité	11
Autres créances	Valeur comptable	Comptabilité	892
Autres actifs	Valeur nette comptable	Comptabilité	72
TOTAL DE L'ACTIF			26 731

PASSIFS	Mode valorisation	Source valorisation	Valeur Prudentielle
Provisions techniques non vie santé	Meilleure estimation (best estimate)	Outil VEGA	2 670
Marge pour risque non vie santé	Simplification duration	Outil VEGA	373
Provisions techniques vie	Meilleure estimation (best estimate)	Outil VEGA	6
Marge pour risque vie	Simplification duration	Outil VEGA	1
Provisions pour risques et charges	Valeur comptable	Comptabilité	170
Impôts différés passifs		Outil VEGA	404
Dettes envers les établissements de crédit	Valeur comptable	Comptabilité	-
Dettes nées d'opérations directes	Valeur comptable	Comptabilité	532
Dettes nées d'opérations de réassurance	Valeur comptable	Comptabilité	-
Autres dettes	Valeur comptable	Comptabilité	2 208
TOTAL DU PASSIF			6 364

D.2 ACTIFS

D.2.1 Actifs de placement

Le tableau suivant présente le récapitulatif et l'évolution des placements selon les normes prudentielles au 31 décembre 2020.

Les placements sont évalués en valeur de marché sous la norme Solvabilité II.

Evolution des placements (en K€)	Valeur Prudentielle 2020	Valeur Prudentielle 2019	Variation
Immobilier d'exploitation	402	451	-12%
Immobilier hors exploitation	1 947	2 861	-47%
Participations	1 267	1 331	-5%
Actions non cotées			
Actions cotées	68	175	-156%
Obligations d'entreprises	2 209	2 416	-9%
Titres structurés			
Titres garantis			
Organismes de placement collectif	5 957	2 932	51%
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	11 838	11 057	7%
TOTAL DES PLACEMENTS	23 688	21 223	10%

La Mutuelle a transposé son bilan comptable à la réglementation Solvabilité II en utilisant les données issues de la balance comptable, de l'inventaire des valeurs au bilan et des calculs des meilleures estimations des provisions techniques et marge de risque.

L'ensemble des actifs financiers et immobiliers de la Mutuelle a été valorisé en valeur de marché pour les placements et en valeur nette comptable pour les autres actifs.

D.2.2 Autres actifs

Au 31 décembre 2020, le tableau récapitulatif et l'évolution des autres actifs selon les normes prudentielles est fourni ci-dessous :

Evolution des autres actifs	Valeur Prudentielle 2020	Valeur Prudentielle 2019	Variation
Provision techniques cédées en réassurance	NA	NA	
Créances nées d'opérations directes	714	708	1%
Créances de réassurance	11		#DIV/0!
Autres créances	892	913	-2%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 270	2 225	-43%
Autres actifs	72	74	-3%
Actifs d'impôts différés	84	26	
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	3 043	3 946	-23%

Les créances sont valorisées à leur valeur nette comptable car leurs échéances sont principalement inférieures à un an.

La trésorerie concerne les comptes courants et les caisses.

Les autres actifs correspondent uniquement à des charges constatées d'avance.

D.2.3 Impôts différés

Les impôts différés se décomposent de la manière suivante :

Impôts différés (actifs si < 0 ; passifs si > 0)	Montant de l'impôt différé 2020	Montant de l'impôt différé 2019
Impôts différés Autres	- 61	- 78
Impôts différés Provisions	- 84	- 26
Impôts différés Placements	549	608
Total des impôts différés	404	505

Le bilan de la Mutuelle fait apparaître un montant total d'impôts différés passifs nets de 404 k€ en 2020 contre 505 k€ en 2019. Ces derniers sont calculés sur les écarts de valeur entre le bilan Solvabilité II et le bilan fiscal avec un taux d'imposition à 28%.

Ces variations s'expliquent de la manière suivante :

- Autres : cela correspond aux actifs incorporels (217 k€). Les actifs incorporels ont une valeur fiscale en norme française et ont une valeur nulle sous Solvabilité II.
- Provisions : la valeur fiscale des provisions est égale à la valeur comptable (2 751 k€). Cependant sous la norme Solvabilité II, les provisions techniques étant de 3 020 k€, cela explique le calcul d'un actif d'impôts différés à 84 k€.
- Placements : la valeur fiscale des placements est égale à la valeur comptable sauf pour les OPCVM où la valeur fiscale est la valeur marché soit une valeur fiscale des placements à 22 999 k€. Cependant sous la norme Solvabilité II, les investissements sont évalués à 24 958 k€, cela explique le calcul d'un passif impôt différé à 549 k€.

D.3 PROVISIONS TECHNIQUES

D.3.1. Principales hypothèses

D.3.1.1 La courbe des taux

La courbe des taux officielle publiée par l'EIOPA a été utilisée pour la mise en œuvre des évaluations prudentielles, notamment l'actualisation des provisions techniques. La courbe des taux utilisée au 31/12/2020 est la courbe des taux sans correction pour volatilité (Volatility Adjustment en anglais, d'où VA).

D.3.1.2 Les provisions techniques

Conformément à la directive Solvabilité II (article 76), la valeur des provisions techniques correspond au montant actualisé que la Mutuelle LA CHOLETAISE devrait payer si elle transférait son activité à une autre structure.

La valeur des provisions techniques est égale à la somme de la meilleure estimation et de la marge pour risque (article 77 de la directive Solvabilité II).

La meilleure estimation des provisions techniques correspond à la moyenne pondérée par la probabilité de survenance des flux futurs de trésorerie actualisés, en tenant compte de toutes les entrées et sorties de trésorerie nécessaires pour faire face aux engagements jusqu'à la fin des contrats en portefeuille.

L'ensemble des flux entrants et sortants pris en compte sont :

- flux entrants : correspond aux cotisations, commissions de réassurance ;
- flux sortants : prestations par année de survenance, frais de gestion.

Le risque « Frais de soins » assuré par la Mutuelle étant court, la méthode retenue pour l'estimation des flux futurs est la méthode Chain Ladder sur les triangles de règlements.

D.3.1.3 La marge pour risque

L'article 77 de la directive 2009/138/CE définit la marge pour risque comme un montant de provisions complémentaires à la meilleure estimation des provisions techniques, calculé de telle manière que le montant total de provisions inscrit au bilan corresponde à celui qu'exigerait une tierce personne pour honorer les engagements à la charge de l'assureur. La marge pour risque est évaluée par la méthode du « coût du capital ».

Le calcul de la marge pour risques est effectué à partir de la méthode simplifiée dite "duration" proposée par l'EIOPA.

La formule est la suivante :

$$\text{Marge de Risque} = 6\% \times \text{duration} \times \frac{SCR_{MR}}{1 + \text{taux sans risque}_{1 \text{ an}}}$$

Le 6 % correspond au "coût du capital". Il est forfaitaire et fixé par la Directive.

La duration correspond à la duration moyenne des engagements au 31/12/2020. Il convient de noter que ces engagements incluent les cotisations de l'année 2021 pour lesquelles la Mutuelle est engagée. Au regard de notre activité « Frais de soins », la duration retenue est de 1 an.

Le SCR_{MR} correspond au SCR projeté dans le calcul de la marge pour risques. En accord avec les spécifications techniques d'EIOPA, ce SCR est l'agrégation des modules suivants :

- SCR de souscription, y compris catastrophe ;
- SCR de défaut ;
- SCR opérationnel.

D.3.2. Résultats

Au 31 décembre 2020, le tableau récapitulatif et l'évolution des provisions techniques, selon les normes prudentielles est présenté ci-dessous :

Provisions techniques	Valeur Prudentielle 2020	Valeur Prudentielle 2019	Variation
BE de sinistres	2 253	1 736	30%
BE de primes	423	-181	-333%
Marge de risque	374	362	3%
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	3 050	1 917	59%

Le Best Estimate de sinistres (BE de sinistres) dans le bilan prudentiel correspond à la provision pour prestations à payer (PPAP) dans le bilan comptable. La marge pour risque est quant à elle spécifique aux normes Solvabilité II.

La Mutuelle constate un écart non significatif entre le BE de sinistres et la PPAP. En effet sous Solvabilité II et dans le bilan social, c'est la méthode Chain Ladder qui est appliquée.

Le Best Estimate de cotisations correspond à la projection de l'année 2020 (meilleure estimation des cotisations, prestations et frais), relative aux sinistres non encore survenus, associée aux cotisations en portefeuille pour les contrats dont l'engagement était connu au 31 décembre 2020.

Le montant total des provisions techniques a varié de 59 % entre 2019 et 2020. Les principales explications sont :

- Le Best Estimate de sinistres évolue de 30% et s'explique par l'enregistrement de la contribution COVID appelée aux mutuelles (2.6% des cotisations émises HT pour 2020 et 1.3% des cotisations émises HT pour 2021) ;
- Le Best Estimate de primes varie de -333 % et s'explique par la dégradation du P/C entre 2019 et 2020 ;
- La marge de risque suit l'évolution du Capital de solvabilité requis.

D.4 AUTRES PASSIFS

Au 31 décembre 2020, le tableau récapitulatif et l'évolution des autres passifs, selon les normes prudentielles est fourni ci-dessous :

Evolution des Autres passifs (en k€)	Valeur Prudentielle 2020	Valeur Prudentielle 2019	Variation
Provisions pour risques et charges	170	170	0%
Impôts différés passifs	404	608	-51%
Dettes envers des établissements de crédit	-	70	#DIV/0!
Dettes nées d'opérations directes	532	501	6%
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	20	#DIV/0!
Autres dettes	2 208	1 659	25%
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	3 314	3 030	9%

- Dettes nées d'opérations d'assurance

Les dettes nées d'opérations d'assurance sont maintenues pour leur valeur nette comptable car les dettes sont inférieures à un an. Elles correspondent aux cotisations perçues des adhérents pour l'année suivante.

- Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)

Les autres dettes ont également une échéance inférieure à un an, elles correspondent aux dettes de personnel, aux dettes envers l'Etat et les organismes sociaux et aux dettes fournisseurs. Elles sont valorisées à leur valeur comptable dans le bilan Solvabilité II.

Les évolutions sont principalement liées à :

- La Baisse des impôts différés passifs ;
- Une hausse des dettes nées d'opérations directes concordant avec la hausse du volume d'encaissement des cotisations 2020 à la clôture ;
- Une hausse des autres dettes liée à l'appel de la contribution COVID 2020 sur le bordereau d'appel de la Taxe de Solidarité Additionnelle du 4^{ème} trimestre 2020.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 FONDS PROPRES

Les fonds propres Solvabilité II sont calculés par la différence entre l'actif et le passif tels que développée dans la partie précédentes (A). Ils se décomposent de la manière suivante :

FONDS PROPRES	Valeur 2020	Valeur 2019
Fonds propres au bilan comptable	18 861	19 068
Réserve de Réconciliation Solvabilité II	1 506	1 154
Fonds Propres Solvabilité II	20 367	20 222

La réserve de réconciliation Solvabilité II a augmenté par rapport à 2019 et est constitué des éléments ci-dessous :

Evolution de la réserve de réconciliation	Valeur 2020	Valeur 2019	Variation
Gains/Pertes non réalisés	2 343	2 071	12%
Autres actifs	-217	-252	-16%
Surplus sur provisions techniques	75	279	-272%
Marge pour risque	-374	-362	3%
Impôts différés passifs net	-321	-583	-82%
	1 506	1 154	23%

Le passage des fonds propres comptables à Solvabilité II s'explique de la manière suivante :

- Gains / Pertes non réalisés : le montant correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché des placements ;
- Autres actifs : ils correspondent aux actifs incorporels ;
- Surplus sur provisions techniques : correspond à la différence entre la provision pour prestations à payer en comptabilité et le Best Estimate ;
- Marge pour risque : voir les explications dans le point A.3 ;
- Impôts différés : se reporter à l'explication du montant dans la partie précédente (A.2).

Les fonds propres sont classés suivant trois niveaux en fonction de leur disponibilité (articles 69 à 79 du règlement délégué 2015/35). Les articles 80 à 82 de ce même règlement fixent des limites en fonction des différents niveaux de fonds propres pour la couverture du SCR et du MCR. Les fonds propres de la Mutuelle connaissent une légère évolution de la Mutuelle par rapport à 2019.

Tableau répartition des fonds propres	2020	2019	Variation (%)
Fonds propres Eligibles en k€	20 367	20 222	0,72%
Tier 1	20 283	20 222	0,30%
Tier 3	84	0	

E.2 SCR ET MCR

E.2.1 Evolution des SCR et MCR

Le capital de solvabilité requis est calculé en application des spécifications techniques définies dans la réglementation Européenne. Il détermine le capital cible nécessaire pour absorber les différents chocs provoqués par des événements imprévus.

La répartition du Capital de solvabilité requis (SCR) et les variations entre 2019 et 2020 sont représentées dans le tableau ci-dessous :

	en K€	2020	2019	Variation (%)
SCR		7310	6536	9,82%
SCR de marché		2919	2371	15,47%
SCR Immobilier		874	828	5,26%
SCR Spread		1356	632	53,36%
SCR Concentration		919	907	-105,97%
SCR Action		753	996	-32,41%
SCR Taux d'intérêt		817	118	85,57%
SCR Défaut		1442	1428	2,65%
SCR Type 1		1268	1260	2,51%
SCR Type 2		223	215	3,64%
SCR Santé		4870	4718	3,13%
SCR Non Vie		4827	4675	3,15%
SCR Catastrophe		162	158	2,18%
SCR Opérationnel		771	749	2,85%
Ajustement		-321	-583	-81,93%
BSCR		6859	6370	6,29%

Le MCR est égal à 3 700 k€.

Il se détermine en 3 étapes :

- Le MCR linéaire est égal à 4,7 % des cotisations + 4,7 % des provisions techniques Solvabilité II pour les activités « frais de soins » ;
- Le MCR doit être compris entre 25 % et 45 % du SCR ;
- Le MCR ne doit pas être inférieur à 3 700 k€ pour la Mutuelle en raison de son agrément mixte vie et non-vie.

E.2.2 Taux de couverture du SCR et MCR

	2020	2019	Variation (%)
Taux de couverture SCR			
Fonds propres Eligibles en k€	20 367	20 222	0,72%
SCR	7 310	6 536	11,83%
Taux de couverture SCR	279%	309%	-9,94%

Taux de couverture MCR	2020	2019	Variation (%)
Fonds propres Eligibles en k€	20 367	20 222	0,72%
MCR	3 700	3 700	0,00%
Taux de couverture MCR	550,46%	547%	0,72%

Le taux de couverture du SCR baisse entre 2019 et 2020 car la couverture de fonds propres pour couvrir les risques Marché et Santé est plus importante. Le MCR reste stable en raison de la faible variation des fonds propres éligibles.

E.2.3 Evolutions des différents SCR

E.2.3.1 SCR de marché

en K€	2020	2019	Variation (%)
SCR de marché	2919	2 371	18,79%
SCR Immobilier	874	828	5,26%
SCR Spread	1356	632	53,39%
SCR Concentration	919	907	1,35%
SCR Action	753	996	-32,41%
SCR Taux d'intérêt	817	118	85,57%

Le SCR de marché augmente de 18,79 % entre 2019 et 2020 :

- Le SCR Immobilier augmente légèrement en raison de la valeur du marché des immeubles et parts de SCPI qui représente 3 495 k€ en 2020 contre 3 312 k€ en 2019. La Mutuelle a acquis de nouvelles parts de SCPI de la société Perial pour un montant de 270 k€ en 2020.
- Les SCR Spread et taux d'intérêt correspondent à la variation des taux des obligations entre deux clôtures, agrégée en fonction de la notation et de la durée (maturité) de l'obligation. Ces SCR varient à la hausse entre 2019 et 2020 et s'expliquent par la mise en transparence des OPC et des SCPI.
- Le SCR de concentration se calcule sur tout le portefeuille, sauf la trésorerie et OPCVM non transparisés, détenu selon les émetteurs. Ce SCR est stable entre 2019 et 2020.
- Le SCR Action est dissocié en action Type 1 et en action Type 2 :
 - Type 1 : Actions cotées sur les différents marchés + OPCVM Actions
 - Type 2 : Actions non cotées

Le SCR Action connaît également une baisse suite à la mise en transparence des OPC et SCPI

E.2.3.2 SCR défaut

en K€	2020	2019	Variation (%)
SCR Défaut	1442	1 428	0,97%
SCR Type 1	1268	1 260	0,59%
SCR Type 2	223	215	3,64%

Le SCR Défaut est décomposé en deux sous-modules :

- Le Défaut Type 1 correspond aux risques de défaut en fonction de la trésorerie et dépôts détenus ;
- Le Défaut Type 2 représente les créances long terme.

Les SCR Défaut augmente légèrement par rapport à 2019 et s'explique par une hausse du volume de la trésorerie et dépôts, et des créances inférieures à un an.

E.2.3.3 SCR Santé

	2020	2019	Variation (%)
SCR Santé	4 870	4 718	3,13%
SCR Non Vie	4 827	4 675	3,15%
SCR Catastrophe	162	158	2,18%

Le SCR Santé correspond à l'activité de la Mutuelle. Ce SCR connaît une hausse et s'explique par les points suivants :

- Le volume de cotisations augmente par rapport à 2019 ;
- Le volume du risque de réserves augmente compte tenu de l'augmentation du BE de sinistres ;
- La Mutuelle prend en compte 2 mois de cotisations dans son volume de cotisations au titre du « FP future ».

E.2.3.4 SCR Opérationnel

	2020	2019	Variation (%)
SCR Opérationnel	771	749	2,85%

Le risque opérationnel de la Mutuelle correspond aux risques qui découlent de pertes dues à des procédures, des membres du personnel ou des systèmes internes inadéquats ou défectueux, ou à des événements externes.

E.2.3.5 Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

en K€	2020	2019	Variation (%)
Ajustement	-321	-583	-81,69%

Etant donné la situation bilancielle des impôts différés de la Mutuelle, l'ajustement pris en compte est de 321 k€ contre 583 k€ en 2019, ce dernier étant plafonné aux impôts différés passifs nets.

E.2.3.6 BSCR : Besoin en Capital de Solvabilité Requis

en K€	2020	2019	Variation (%)
BSCR	6859	6370	7,14%

Il correspond à l'agrégation des montants obtenus pour faire face aux différents risques identifiés dans les sous-modules qui le composent.

E.3 DIFFERENCE ENTRE FORMULE STANDARD ET MODELE INTERNE

La Mutuelle LA CHOLETAISE, appliquant la formule standard, n'est donc pas concernée par les méthodes de valorisations alternatives.

CONCLUSION

La Mutuelle LA CHOLETAISE a respecté les exigences de minimum de capital requis (MCR) et de capital de solvabilité requis (SCR) sur la période de référence. En effet, les taux de couverture de ces capitaux requis par les fonds propres Solvabilité II éligibles sont supérieurs à 100 % et respectent le ratio de solvabilité cible fixé par le Conseil d'Administration.

ANNEXES : QRT (en K€)

Les états quantitatifs requis par le règlement d'exécution de l'Union Européenne n°2015/2452 de la Commission du 02 décembre 2015 sont tous exprimés en milliers d'euros.

S.02.01.02 Bilan Prudentiel

		Solvency II value
		C0010
Assets		
Goodwill	R0010	
Deferred acquisition costs	R0020	
Intangible assets	R0030	
Deferred tax assets	R0040	84
Pension benefit surplus	R0050	
Property, plant & equipment held for own use	R0060	402
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	23 286
Property (other than for own use)	R0080	1 947
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	1 267
Equities	R0100	68
Equities - listed	R0110	68
Equities - unlisted	R0120	
Bonds	R0130	2 209
Government Bonds	R0140	
Corporate Bonds	R0150	2 209
Structured notes	R0160	
Collateralised securities	R0170	
Collective Investments Undertakings	R0180	5 957
Derivatives	R0190	
Deposits other than cash equivalents	R0200	11 838
Other investments	R0210	
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	
Loans and mortgages	R0230	
Loans on policies	R0240	
Loans and mortgages to individuals	R0250	
Other loans and mortgages	R0260	
Reinsurance recoverables from:	R0270	
Non-life and health similar to non-life	R0280	
Non-life excluding health	R0290	
Health similar to non-life	R0300	
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	
Health similar to life	R0320	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	
Life index-linked and unit-linked	R0340	
Deposits to cedants	R0350	
Insurance and intermediaries receivables	R0360	714
Reinsurance receivables	R0370	11
Receivables (trade, not insurance)	R0380	892
Own shares (held directly)	R0390	
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	
Cash and cash equivalents	R0410	1 270
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	72
Total assets	R0500	26 731

Liabilities		
Technical provisions - non-life	R0510	3 042
Technical provisions - non-life (excluding health)	R0520	
Technical provisions calculated as a whole	R0530	
Best Estimate	R0540	
Risk margin	R0550	
Technical provisions - health (similar to non-life)	R0560	3 042
Technical provisions calculated as a whole	R0570	
Best Estimate	R0580	2 670
Risk margin	R0590	373
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	7
Technical provisions - health (similar to life)	R0610	
Technical provisions calculated as a whole	R0620	
Best Estimate	R0630	
Risk margin	R0640	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	7
Technical provisions calculated as a whole	R0660	
Best Estimate	R0670	6
Risk margin	R0680	1
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690	
Technical provisions calculated as a whole	R0700	
Best Estimate	R0710	
Risk margin	R0720	
Other technical provisions	R0730	
Contingent liabilities	R0740	170
Provisions other than technical provisions	R0750	
Pension benefit obligations	R0760	
Deposits from reinsurers	R0770	
Deferred tax liabilities	R0780	404
Derivatives	R0790	
Debts owed to credit institutions	R0800	
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	
Insurance & intermediaries payables	R0820	532
Reinsurance payables	R0830	
Payables (trade, not insurance)	R0840	2 208
Subordinated liabilities	R0850	
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	
Total liabilities	R0900	6 364
Excess of assets over liabilities	R1000	20 367

S.05.01.02 Primes, Sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)							
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
Premiums written									
Gross - Direct Business	R0110	25 603							
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120								
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130								
Reinsurers' share	R0140								
Net	R0200	25 603							
Premiums earned									
Gross - Direct Business	R0210	25 603							
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220								
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230								
Reinsurers' share	R0240								
Net	R0300	25 603							
Claims incurred									
Gross - Direct Business	R0310	21 704							
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320								
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330								
Reinsurers' share	R0340								
Net	R0400	21 704							
Changes in other technical provisions									
Gross - Direct Business	R0410	- 1							
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420								
Gross - Non- proportional reinsurance accepted	R0430								
Reinsurers' share	R0440								
Net	R0500	- 1							

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)				Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
		Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Premiums written										
Gross - Direct Business	R0110									25 603
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120									
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130									
Reinsurers' share	R0140									
Net	R0200									25 603
Premiums earned										
Gross - Direct Business	R0210									25 603
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220									
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230									
Reinsurers' share	R0240									
Net	R0300									25 603
Claims incurred										
Gross - Direct Business	R0310									21 704
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320									
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330									
Reinsurers' share	R0340									
Net	R0400									21 704
Changes in other technical provisions										
Gross - Direct Business	R0410									- 1
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420									
Gross - Non- proportional reinsurance accepted	R0430									
Reinsurers' share	R0440									
Net	R0500									- 1

Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)

		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
Expenses incurred	R0550	2 174							
Administrative expenses									
Gross - Direct Business	R0610	318							
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620								
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630								
Reinsurers' share	R0640								
Net	R0700	318							
Investment management expenses									
Gross - Direct Business	R0710	78							
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720								
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730								
Reinsurers' share	R0740								
Net	R0800	78							
Claims management expenses									
Gross - Direct Business	R0810	760							
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820								
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830								
Reinsurers' share	R0840								
Net	R0900	760							
Acquisition expenses									
Gross - Direct Business	R0910	1 017							
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920								
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930								
Reinsurers' share	R0940								
Net	R1000	1 017							
Overhead expenses									
Gross - Direct Business	R1010								
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020								
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030								
Reinsurers' share	R1040								
Net	R1100								
Other expenses	R1200								
Total expenses	R1300								

		Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)				Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				Total
		Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation, transport	Property	
		C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Expenses incurred	R0550									2 174
Administrative expenses										
Gross - Direct Business	R0610									318
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620									
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630									
Reinsurers' share	R0640									
Net	R0700									318
Investment management expenses										
Gross - Direct Business	R0710									78
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720									
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730									
Reinsurers' share	R0740									
Net	R0800									78
Claims management expenses										
Gross - Direct Business	R0810									760
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820									
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830									
Reinsurers' share	R0840									
Net	R0900									760
Acquisition expenses										
Gross - Direct Business	R0910									1 017
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920									
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930									
Reinsurers' share	R0940									
Net	R1000									1 017
Overhead expenses										
Gross - Direct Business	R1010									
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020									
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030									
Reinsurers' share	R1040									
Net	R1100									
Other expenses	R1200									
Total expenses	R1300									2 174

		Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to	Health reinsurance	Life-reinsurance	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Premiums written										
Gross	R1410				77					77
Reinsurers' share	R1420									
Net	R1500				77					77
Premiums earned										
Gross	R1510									
Reinsurers' share	R1520									
Net	R1600									
Claims incurred										
Gross	R1610				55					55
Reinsurers' share	R1620									
Net	R1700				55					55
Changes in other technical provisions										
Gross	R1710									
Reinsurers' share	R1720									
Net	R1800									
Expenses incurred										
Gross	R1910				6					6
Reinsurers' share	R1920									
Net	R2000				1					1

		Line of Business for: life insurance obligations						Life reinsurance obligations		Total
		Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to	Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to	Health reinsurance	Life-reinsurance	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Investment management expenses										
Gross	R2010									
Reinsurers' share	R2020									
Net	R2100									
Claims management expenses										
Gross	R2110				2					2
Reinsurers' share	R2120									
Net	R2200				2					2
Acquisition expenses										
Gross	R2210				3					3
Reinsurers' share	R2220									
Net	R2300				3					3
Overhead expenses										
Gross	R2310									
Reinsurers' share	R2320									
Net	R2400									
Other expenses										
	R2500									
Total expenses										6
	R2600									
Total amount of surrenders										
	R2700									

S.05.02.01 Primes, Sinistres et dépenses par pays

La Mutuelle commercialise ses produits uniquement en France.

Ainsi, cet état n'est pas renseigné.

S.12.01.02 Provisions techniques pour les garanties Vie ou Santé SLT

		Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance			
			C0020	C0030	Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees
					C0040	C0050
Technical provisions calculated as a whole	R0010					
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020					
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM						
Best Estimate						
Gross Best Estimate	R0030					
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040					
<i>Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses</i>	R0050					
<i>Recoverables from SPV before adjustment for expected losses</i>	R0060					
<i>Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses</i>	R0070					
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080					
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090					
Risk Margin	R0100					
Amount of the transitional on Technical Provisions						
Technical Provisions calculated as a whole	R0110					
Best estimate	R0120					
Risk margin	R0130					
Technical provisions - total	R0200					
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210					
Best Estimate of products with a surrender option	R0220					
Gross BE for Cash flow						
Cash out-flows						
<i>Future guaranteed and discretionary benefits</i>	R0230					
<i>Future guaranteed benefits</i>	R0240					
<i>Future discretionary benefits</i>	R0250					
<i>Future expenses and other cash out-flows</i>	R0260					
Cash in-flows						
<i>Future premiums</i>	R0270					
<i>Other cash in-flows</i>	R0280					
	R0290					
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations						
Surrender value	R0300					
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310					
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320					
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330					
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340					
Best estimate subject to matching adjustment	R0350					
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360					

		Other life insurance			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations
		C0060	C0070	C0080	
Technical provisions calculated as a whole	R0010				
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020				
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM					
Best Estimate					
Gross Best Estimate	R0030		6		
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040				
<i>Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses</i>	R0050				
<i>Recoverables from SPV before adjustment for expected losses</i>	R0060				
<i>Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses</i>	R0070				
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080				
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090		6		
Risk Margin	R0100	1			
Amount of the transitional on Technical Provisions					
Technical Provisions calculated as a whole	R0110				
Best estimate	R0120				
Risk margin	R0130				
Technical provisions - total	R0200	7			
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210	7			
Best Estimate of products with a surrender option	R0220				
Gross BE for Cash flow					
Cash out-flows					
<i>Future guaranteed and discretionary benefits</i>	R0230	6			
<i>Future guaranteed benefits</i>	R0240				
<i>Future discretionary benefits</i>	R0250				
<i>Future expenses and other cash out-flows</i>	R0260				
Cash in-flows					
<i>Future premiums</i>	R0270				
<i>Other cash in-flows</i>	R0280				
	R0290				
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations					
Surrender value	R0300				
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310				
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320				
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330				
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340				
Best estimate subject to matching adjustment	R0350				
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360				

		Accepted reinsurance				Annuities stemming from non-life accepted insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Total (Life other than health insurance, including Unit-Linked)
		Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance			
		C0100	C0110	C0120	C0130		
Technical provisions calculated as a whole	R0010						
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020						
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM							
Best Estimate							
Gross Best Estimate	R0030						6
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040						
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	R0050						
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060						
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070						
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080						
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090						6
Risk Margin	R0100						1
Amount of the transitional on Technical Provisions							
Technical Provisions calculated as a whole	R0110						
Best estimate	R0120						
Risk margin	R0130						
Technical provisions - total	R0200						7
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210						7
Best Estimate of products with a surrender option	R0220						7
Gross BE for Cash flow							
Cash out-flows							
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230						6
Future guaranteed benefits	R0240						
Future discretionary benefits	R0250						
Future expenses and other cash out-flows	R0260						
Cash in-flows							
Future premiums	R0270						
Other cash in-flows	R0280						
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0290						
Surrender value	R0300						
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310						
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320						
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330						
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340						
Best estimate subject to matching adjustment	R0350						
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360						

		Health insurance (direct business)			Annuities stemming from non-life insurance contracts and relating to health insurance obligations	Health reinsurance (reinsurance accepted)	Total (Health similar to life insurance)
		Contracts without options and guarantees	Contracts with options or guarantees				
		C0160	C0170	C0180			
Technical provisions calculated as a whole	R0010						
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0020						
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM							
Best Estimate							
Gross Best Estimate	R0030						
Total recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0040						
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Re) before adjustment for expected losses	R0050						
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0060						
Recoverables from Finite Re before adjustment for expected losses	R0070						
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0080						
Best estimate minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re	R0090						
Risk Margin	R0100						
Amount of the transitional on Technical Provisions							
Technical Provisions calculated as a whole	R0110						
Best estimate	R0120						
Risk margin	R0130						
Technical provisions - total	R0200						
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0210						
Best Estimate of products with a surrender option	R0220						
Gross BE for Cash flow							
Cash out-flows							
Future guaranteed and discretionary benefits	R0230						
Future guaranteed benefits	R0240						
Future discretionary benefits	R0250						
Future expenses and other cash out-flows	R0260						
Cash in-flows							
Future premiums	R0270						
Other cash in-flows	R0280						
	R0290						
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations							
Surrender value	R0300						
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0310						
Technical provisions without transitional on interest rate	R0320						
Best estimate subject to volatility adjustment	R0330						
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0340						
Best estimate subject to matching adjustment	R0350						
Technical provisions without matching adjustment and without all the others	R0360						

S17.01.02 : Provisions techniques pour les garanties Non Vie

		Direct business and accepted proportional reinsurance							
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Technical provisions calculated as a whole	R0010								
Direct business	R0020								
Accepted proportional reinsurance business	R0030								
Accepted non-proportional reinsurance	R0040								
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050								
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM									
Best estimate									
Premium provisions									
Gross - Total	R0060	423							
Gross - direct business	R0070	423							
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080								
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090								
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100								
<i>Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses</i>	R0110								
<i>Recoverables from SPV before adjustment for expected losses</i>	R0120								
<i>Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses</i>	R0130								
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140								
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	423							
Claims provisions									
Gross - Total	R0160	2 247							
Gross - direct business	R0170	2 247							
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180								
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190								
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200								
<i>Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses</i>	R0210								
<i>Recoverables from SPV before adjustment for expected losses</i>	R0220								
<i>Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses</i>	R0230								
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240								
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	2 247							
Total Best estimate - gross	R0260	2 670							
Total Best estimate - net	R0270	2 670							
Risk margin	R0280	373							

		Direct business and accepted proportional reinsurance				accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation
		Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Technical provisions calculated as a whole	R0010									
Direct business	R0020									
Accepted proportional reinsurance business	R0030									
Accepted non-proportional reinsurance	R0040									
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050									
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM										
Best estimate										
Premium provisions										
Gross - Total	R0060									423
Gross - direct business	R0070									423
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080									
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090									
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100									
<i>Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses</i>	R0110									
<i>Recoverables from SPV before adjustment for expected losses</i>	R0120									
<i>Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses</i>	R0130									
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140									
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150									423
Claims provisions										
Gross - Total	R0160									2 247
Gross - direct business	R0170									2 247
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180									
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190									
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200									
<i>Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses</i>	R0210									
<i>Recoverables from SPV before adjustment for expected losses</i>	R0220									
<i>Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses</i>	R0230									
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240									
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250									2 247
Total Best estimate - gross	R0260									2 670
Total Best estimate - net	R0270									2 670
Risk margin	R0280									373

		Direct business and accepted proportional reinsurance							
		Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Amount of the transitional on Technical Provisions									
TP as a whole	R0290								
Best estimate	R0300								
Risk margin	R0310								
Technical provisions - total									
Technical provisions - total	R0320	3 042							
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330								
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re- total	R0340	3 042							
Line of Business: further segmentation (Homogeneous Risk Groups)									
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0350								
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0360								
Cash-flows of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)									
Cash out-flows									
Future benefits and claims	R0370	22 029							
Future expenses and other cash-out flows	R0380	4 815							
Cash in-flows									
Future premiums	R0390	26 421							
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0400								
Cash-flows of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)									
Cash out-flows									
Future benefits and claims	R0410	1 851							
Future expenses and other cash-out flows	R0420	55							
Cash in-flows									
Future premiums	R0430								
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0440								
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations									
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0460								
Technical provisions without transitional on interest rate	R0470								
Best estimate subject to volatility adjustment	R0480								
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0490								

		Direct business and accepted proportional reinsurance				accepted non-proportional reinsurance				Total Non-Life obligation
		Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	Non-proportional property reinsurance	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Amount of the transitional on Technical Provisions										
TP as a whole	R0290									
Best estimate	R0300									
Risk margin	R0310									
Technical provisions - total										
Technical provisions - total	R0320									3 042
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330									
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re- total	R0340									3 042
Line of Business: further segmentation (Homogeneous Risk Groups)										
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0350									
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0360									
Cash-flows of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)										
Cash out-flows										
Future benefits and claims	R0370									22 029
Future expenses and other cash-out flows	R0380									4 815
Cash in-flows										
Future premiums	R0390									26 421
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0400									
Cash-flows of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)										
Cash out-flows										
Future benefits and claims	R0410									1 851
Future expenses and other cash-out flows	R0420									55
Cash in-flows										
Future premiums	R0430									
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0440									
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations										
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0460									
Technical provisions without transitional on interest rate	R0470									
Best estimate subject to volatility adjustment										
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0490									

S.19.01.21 Triangles de développement pour l'assurance Non Vie

Gross Claims Paid (non-cumulative)

		S.19.01.01.01 Development year (absolute amount)															S.19.01.01.02 (cumulative)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Prior	R0100																		
N-14	R0110																		
N-13	R0120																		
N-12	R0130																		
N-11	R0140																		
N-10	R0150																		
N-9	R0160																		
N-8	R0170																		
N-7	R0180																		
N-6	R0190																		
N-5	R0200																		
N-4	R0210																		
N-3	R0220																		
N-2	R0230	17 860	1 724	24														24	19 608
N-1	R0240	18 171	1 871															1 871	20 042
N	R0250	18 031																18 031	18 031
Total	R0260																	19 926	57 681

Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions

		S.19.01.01.03 Development year (absolute amount)															S.19.01.01.04 Current year, sum of years (cumulative)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Year end (discounted data)	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350	C0360	
Prior	R0100																		
N-14	R0110																		
N-13	R0120																		
N-12	R0130																		
N-11	R0140																		
N-10	R0150																		
N-9	R0160																		
N-8	R0170																		
N-7	R0180																		
N-6	R0190																		
N-5	R0200																		
N-4	R0210																		
N-3	R0220																		
N-2	R0230																		
N-1	R0240																		
N	R0250																		
Total	R0260																		

Gross Reported but not Settled Claims (RBNS)

S.19.01.01.05

S.19.01.01.06

		Development year (absolute amount)															Current year, sum of years (cumulative)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Year end (discounted data)
		C0400	C0410	C0420	C0430	C0440	C0450	C0460	C0470	C0480	C0490	C0500	C0510	C0520	C0530	C0540	C0550	C0560
Prior	R0100																	
N-14	R0110																	
N-13	R0120																	
N-12	R0130																	
N-11	R0140																	
N-10	R0150																	
N-9	R0160																	
N-8	R0170																	
N-7	R0180																	
N-6	R0190																	
N-5	R0200																	
N-4	R0210																	
N-3	R0220																	
N-2	R0230																	
N-1	R0240																	
N	R0250																	
Total	R0260																	

Reinsurance Recoveries received (non-cumulative)

S.19.01.01.07

S.19.01.01.08

		Development year (absolute amount)															Current year, sum of years (cumulative)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	In Current year	Sum of years (cumulative)
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660	C0670	C0680	C0690	C0700	C0710	C0720	C0730	C0740	C0750	C0760	C0770
Prior	R0300																		
N-14	R0310																		
N-13	R0320																		
N-12	R0330																		
N-11	R0340																		
N-10	R0350																		
N-9	R0360																		
N-8	R0370																		
N-7	R0380																		
N-6	R0390																		
N-5	R0400																		
N-4	R0410																		
N-3	R0420																		
N-2	R0430																		
N-1	R0440																		
N	R0450																		
Total	R0460																		

Undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Reinsurance recoverable

S.19.01.01.09

S.19.01.01.10

		Development year (absolute amount)															Current year, sum of years (cumulative)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Year end (discounted data)
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850	C0860	C0870	C0880	C0890	C0900	C0910	C0920	C0930	C0940	C0950	C0960
Prior	R0300																	
N-14	R0310																	
N-13	R0320																	
N-12	R0330																	
N-11	R0340																	
N-10	R0350																	
N-9	R0360																	
N-8	R0370																	
N-7	R0380																	
N-6	R0390																	
N-5	R0400																	
N-4	R0410																	
N-3	R0420																	
N-2	R0430																	
N-1	R0440																	
N	R0450																	
Total	R0460																	

Reinsurance RBNS Claims

S.19.01.01.11

S.19.01.01.12

		Development year (absolute amount)															Current year, sum of years (cumulative)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Year end (discounted data)
		C1000	C1010	C1020	C1030	C1040	C1050	C1060	C1070	C1080	C1090	C1100	C1110	C1120	C1130	C1140	C1150	C1160
Prior	R0300																	
N-14	R0310																	
N-13	R0320																	
N-12	R0330																	
N-11	R0340																	
N-10	R0350																	
N-9	R0360																	
N-8	R0370																	
N-7	R0380																	
N-6	R0390																	
N-5	R0400																	
N-4	R0410																	
N-3	R0420																	
N-2	R0430																	
N-1	R0440																	
N	R0450																	
Total	R0460																	

Net Claims Paid (non-cumulative)

S.19.01.01.13

S.19.01.01.14

		Development year (absolute amount)															Current year, sum of years (cumulative)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	In Current year	Sum of years (cumulative)
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250	C1260	C1270	C1280	C1290	C1300	C1310	C1320	C1330	C1340	C1350	C1360	C1370
Prior	R0500																		
N-14	R0510																		
N-13	R0520																		
N-12	R0530																		
N-11	R0540																		
N-10	R0550																		
N-9	R0560																		
N-8	R0570																		
N-7	R0580																		
N-6	R0590																		
N-5	R0600																		
N-4	R0610																		
N-3	R0620																		
N-2	R0630	17 860	1 724	24														24	19 608
N-1	R0640	18 171	1 871															1 871	20 042
N	R0650	18 031																18 031	18 031
Total	R0660																	19 926	57 681

Net Undiscounted Best Estimate Claims Provisions

S.19.01.01.15

S.19.01.01.16

		Development year (absolute amount)															Current year, sum of years (cumulative)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Year end (discounted data)
		C1400	C1410	C1420	C1430	C1440	C1450	C1460	C1470	C1480	C1490	C1500	C1510	C1520	C1530	C1540	C1550	C1560
Prior	R0500																	
N-14	R0510																	
N-13	R0520																	
N-12	R0530																	
N-11	R0540																	
N-10	R0550																	
N-9	R0560																	
N-8	R0570																	
N-7	R0580																	
N-6	R0590																	
N-5	R0600																	
N-4	R0610																	
N-3	R0620																	
N-2	R0630																	
N-1	R0640																	
N	R0650																	
Total	R0660																	

Net RBNS Claims

S.19.01.01.17

S.19.01.01.18

		Development year (absolute amount)															Current year, sum of years (cumulative)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Year end (discounted data)
		C1600	C1610	C1620	C1630	C1640	C1650	C1660	C1670	C1680	C1690	C1700	C1710	C1720	C1730	C1740	C1750	C1760
Prior	R0500																	
N-14	R0510																	
N-13	R0520																	
N-12	R0530																	
N-11	R0540																	
N-10	R0550																	
N-9	R0560																	
N-8	R0570																	
N-7	R0580																	
N-6	R0590																	
N-5	R0600																	
N-4	R0610																	
N-3	R0620																	
N-2	R0630																	
N-1	R0640																	
N	R0650																	
Total	R0660																	

S.22.01.02 Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
La Mutuelle n'est pas concernée par cet état.

S.23.01.01 Fonds propres

		Total	Tier 1- unrestrict ed	Tier 1- restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010					
Share premium account related to ordinary share capital	R0030					
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	541	541			
Subordinated mutual member accounts	R0050					
Surplus funds	R0070					
Preference shares	R0090					
Share premium account related to preference shares	R0110					
Reconciliation reserve	R0130	19 742	19 742			
Subordinated liabilities	R0140					
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	84				84
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180					
Own funds from the financial statements that should not be						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	-	-	-	-	
Total basic own funds after deductions	R0290	20 367	20 284			84
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370					
Other ancillary own funds	R0390					
Total ancillary own funds	R0400					

		Total	Tier 1 - unrestrict ed	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	20 367	20 284			84
Total available own funds to meet the MCR	R0510	20 284	20 284			
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	20 367	20 284			84
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	20 284	20 284			
SCR	R0580	7 310				
MCR	R0600	3 700				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	278,64%				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	548,21%				

S.23.01.01.02

Reconciliation reserve

		C0060
Reconciliation reserve		
Excess of assets over liabilities	R0700	20 367
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	
Other basic own fund items	R0730	625
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
Reconciliation reserve	R0760	19 742
Expected profits		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780	
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790	

S.25.01.21 SCR avec formule standard

Basic Solvency Capital Requirement

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	2 919	2 919	
Counterparty default risk	R0020	1 442	1 442	
Life underwriting risk	R0030			
Health underwriting risk	R0040	4 870	4 870	
Non-life underwriting risk	R0050			
Diversification	R0060	- 2 373	- 2 373	
Intangible asset risk	R0070			
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	6 859	6 859	

Calculation of Solvency Capital Requirement

		Value
		C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	771
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	- 321
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	7 310
Capital add-on already set	R0210	
Solvency capital requirement	R0220	7 310
Other information on SCR		
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	4 - No adjustment
Net future discretionary benefits	R0460	

Approach to tax rate

		Yes/No
		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	2 - No

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600	84	
DTA carry forward	R0610		
DTA due to deductible temporary differences	R0620	84	
DTL	R0630	404	

Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes

		LAC DT	
		C0130	
LAC DT	R0640	-	321
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	-	321
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660		
LAC DT justified by carry back, current year	R0670		
LAC DT justified by carry back, future years	R0680		
Maximum LAC DT	R0690		

S.25.02.21 SCR avec modèle interne partiel

La Mutuelle n'est pas concernée par cet état.

S.25.03.21 SCR avec modèle interne partiel

La Mutuelle n'est pas concernée par cet état.

S.28.02.01 MCR Activité Vie et Non Vie

MCR components

		MCR components	
		Non-life activities	Life activities
		MCR _(NL, NL) Result	MCR _(NL, L) Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	1 329	

Background information

		Background information			
		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/ SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	2 670	25 603		
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030				
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040				
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050				
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060				
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070				
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080				
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090				
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100				
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110				
Assistance and proportional reinsurance	R0120				
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130				
Non-proportional health reinsurance	R0140				
Non-proportional casualty reinsurance	R0150				
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160				
Non-proportional property reinsurance	R0170				

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

		Non-life activities	Life activities
		MCR _(L, NL) Result	MCR _(L, L) Result
		C0070	C0080
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200		0

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210				
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220				
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230				
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240			6	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250				

Overall MCR calculation

		C0130
Linear MCR	R0300	1 329
SCR	R0310	7 310
MCR cap	R0320	3 289
MCR floor	R0330	1 827
Combined MCR	R0340	1 827
Absolute floor of the MCR	R0350	3 700
Minimum Capital Requirement	R0400	3 700

Notional non-life and life MCR calculation

		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	1 329	0
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	7 309	1
Notional MCR cap	R0520	3 289	0
Notional MCR floor	R0530	1 827	0
Notional Combined MCR	R0540	1 827	0
Absolute floor of the notional MCR	R0550	3 700	0
Notional MCR	R0560	3 700	0